

# Engagement des autorités communales à la promotion de la PF au Burkina Faso

SYAN BRIGITTE  
ADVOCACY OFFICER, EQUIPOP  
REPRESENTANTE DE L'INITIATIVE AFP AU BURKINA FASO  
brigitte.syan@equipop.org

## Contexte

Au Burkina Faso, malgré les efforts consentis par le Ministère de la Santé et ses partenaires, le contexte est toujours marqué par une faible prévalence contraceptive (15%) et un fort taux de besoins non satisfaits de PF de l'ordre de 24% (EDS 2010). Cette situation montre que de nombreuses femmes souhaitent espacer ou retarder voire limiter les naissances de leurs enfants mais qu'elles n'ont pas accès aux méthodes contraceptives, cela en raison des barrières géographiques, socio-culturelles et financières. En effet l'indice synthétique de fécondité (ISF) reste aussi élevé : 6 enfants par femmes en moyenne.

Fortes de ce constat, les autorités nationales ont pris des engagements et développer des politiques en vue de contribuer à améliorer les conditions d'accès des populations aux services de planification familiale. Ainsi, la réalisation effective de ces engagements en faveur de la planification familiale demande la participation active de tous, dont celle des autorités communales. En effet, le Burkina est entré dans une dynamique de décentralisation depuis 2004 et compte à ce jour 351 communes urbaines et rurales, parmi lesquelles seize (16) maires se sont engagés officiellement à inclure la planification familiale dans leurs plans communaux de développement. En parallèle, les résultats du suivi de la mise œuvre du plan de relance de la planification familiale 2013-2015 du Burkina Faso, réalisé par la Direction de la santé de la famille (DSF), laissent voire qu'aucune commune n'a pris en compte de façon spécifique la planification familiale dans son plan communal de développement alors que la mortalité maternelle et infantile y est de plus en plus préoccupante.

## Méthodologie

Après analyse du contexte, l'identification d'une priorité de plaidoyer et sa traduction en un objectif SMART « **Obtenir des maires, l'engagement de prendre en compte la PF dans leurs plans communaux de développement d'ici à fin Octobre 2014** » ont été organisées.

S'en est suivi la réalisation d'une facilitation AFP SMART qui a consisté à réunir les parties prenantes toutes intervenant dans le domaine de la PF, ainsi que des représentants des communes et des partenaires des maires, capables de renseigner davantage sur le système sanitaire des communes. Cet atelier a également permis :

- d'identifier ensemble les cibles primaires du plaidoyer que sont les maires ;
- de développer des argumentaires et des messages clairs ;
- d'identifier le porteur du message, les alliés potentiels, etc.

Les résultats des travaux provisoires ont été validés par un groupe restreint, afin de prendre en compte les nouvelles informations sur la situation de la PF dans les communes ciblées ainsi que sur les cibles de plaidoyer.

Par la suite des courriers de demande d'audience ont été envoyés et suivis. Pour cela, la personne responsabilisée pour le suivi est passée à la fois par les voies administratives et ses réseaux de connaissances pour l'obtention des rendez-vous. Une fois les rendez-vous obtenus, une équipe de cinq personnes au moins se met en place avec un message clair, court et concis à livrer au décideur, de façon percutante, mais qui lui permet aussi de connaître la situation réelle de la PF dans sa commune.

## Intervention programmatique/activité testée

- Identification et prise de contact avec le maire de Kindi, personne ressource en lien avec les cibles de plaidoyer (les maires) ;
- Réalisation de la facilitation AFP SMART ;

- Préparation des argumentaires de plaidoyer ;
- Identification d'alliés de plaidoyer ;
- Rencontres ;
- Suivi des effets du plaidoyer.

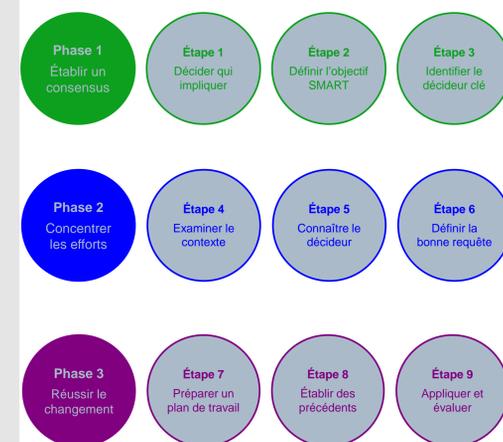
## Résultats

Les autorités communales ont une meilleure compréhension et connaissance de la planification familiale, de son importance sur la santé de la population, ainsi que les difficultés d'accès des femmes et des jeunes filles aux méthodes contraceptives, surtout celles qui sont dans les zones les plus reculées. Par ailleurs, les maires sensibilisés ont pris conscience de la gravité de la mortalité maternelle et infantile, pourtant évitables grâce à la PF. Cette situation a conduit à 16 maires sensibilisés à faire de la PF une priorité dans leurs plans communaux de développement (PCD) et à s'engager à créer des lignes budgétaires spécifiques pour la planification familiale dans leurs plans d'action (2015-2016) destinées à l'achat des produits contraceptifs, à la réalisation des activités de sensibilisation, d'offre de services de PF et de causeries éducatives au profit des populations. Le suivi financier des engagements est de 13 380 000 Francs CFA alloués par les 16 maires en faveur de la PF.

## Implications/leçons

L'engagement des 16 maires sonne comme une invitation aux autres maires du pays d'en faire autant, car pour l'instant, il s'agit de 16 sur 351 maires. Un groupe de maires champions existe au Burkina Faso et est engagé à accompagner la promotion de la PF : ces maires ont été sensibilisés, informés et sont maintenant conscients de la situation de la planification familiale au Burkina Faso. Par ailleurs, cet engagement signifie qu'ils sont désormais prêts à accompagner les autorités nationales dans la promotion de la santé sexuelle et reproductive afin de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile.

## AFP SMART en 9 étapes



Plaidoyer auprès du maire de la commune de Bobo Dioulasso



Rencontre avec les maires de l'association des municipalités du Burkina à Ouagadougou